



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 008-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.18

Déposée le : 21.01.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2020

N° d'ACE : 467/2020 du 29 avril 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Suites du projet "Ecoles professionnelles 2020"

A une époque où le manque de spécialistes est de plus en plus visible, le rôle des écoles professionnelles devient encore plus important. Les réformes effectuées dans ce domaine sont donc cruciales. La disparition de sites d'apprentissage prévue sous le titre « Optimisation des sites » dans le projet « Ecoles professionnelles 2020 », autrement dit une réduction de l'offre, ne correspond pas à l'exigence d'aujourd'hui, qui est de pouvoir disposer d'offres pédagogiques intéressantes et de distances courtes. Les métiers de la gastronomie, en particulier les cuisiniers/cuisinières et les spécialistes de la restauration, disposent à Berne et dans ses environs de nombreuses places d'apprentissage dans des restaurants, des résidences pour personnes âgées et des hôpitaux. Or il est désormais prévu, dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 », d'abandonner à Berne le site de formation des cuisiniers/cuisinières et des spécialistes en restauration. Les synergies qui existent aujourd'hui avec Hotel & Gastro formation (relais des associations professionnelles correspondantes) disparaîtraient. Au centre de compétences bernois, quelque 100 cuisiniers/cuisinières ainsi que des douzaines d'employé-e-s de cuisine et d'employé-e-s en restauration suivent des cours interentreprises et y suivent la procédure de qualification avec examen final. Les épreuves de l'examen final s'étalent sur plus d'un mois et impliquent la contribution d'une centaine d'expert-e-s. L'école professionnelle industrielle et artisanale de Berne (GIBB) a depuis des années déjà la réputation d'être le centre de la gastronomie par excellence dans le canton. La destruction d'un tel centre de savoirs serait une absurdité.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pour quelle raison le projet « Ecoles professionnelles 2020 » a-t-il été lancé ?
2. Quel est l'objectif et l'utilité de ce projet ?

3. Les répercussions financières ont-elles été calculées ?
4. Si un centre de compétences disparaît à Berne, des locaux (cuisines, espaces de démonstration, laboratoires de cuisine, salles spécialisées) doivent être mis à disposition à un autre endroit ; ces locaux existent-ils ailleurs, et si ce n'est pas le cas, que coûtent ces nouvelles installations ?
5. Pourquoi les cuisiniers/cuisinières et les spécialistes en restauration devraient-ils perdre leur site d'apprentissage à Berne ?
6. Le site de Bümpliz (école professionnelle) va-t-il par conséquent disparaître ?

Motivation de l'urgence : le projet semble déjà bien avancé et des décisions sont attendues en mai 2020.

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteur de l'interpellation souhaite des informations sur l'état d'avancement et les prochaines étapes du projet « Ecoles professionnelles 2020 », qui a été lancé à l'automne 2019.

A l'instar de l'auteur de l'interpellation, le Conseil-exécutif considère que la formation professionnelle est un pilier crucial du système de formation dans le canton de Berne. Les exigences et évolutions liées à la formation professionnelle peuvent changer très rapidement. De nouvelles professions voient le jour ; dans d'autres, les entreprises et les places d'apprentissage disparaissent. Par ailleurs, la répartition des professions entre les écoles professionnelles du canton de Berne s'est établie graduellement, au fil du temps. De nos jours, il est essentiel que les écoles collaborent encore plus intensément pour faire face aux nouveaux défis qui se présentent à elles. En outre, les effectifs d'élèves en fin de scolarité, qui sont de nouveau en hausse, ont des répercussions sur les besoins en termes de locaux. C'est pour ces raisons que l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) a lancé le projet « Ecoles professionnelles 2020 », dans l'objectif d'optimiser l'organisation des écoles professionnelles.

Point 1

Le projet a été lancé pour pouvoir réagir de manière plus flexible aux futures exigences liées à la répartition des professions entre les sites scolaires et pour intensifier la collaboration entre les établissements, comme le demande la motion 187-2017 « Formation professionnelle : augmenter l'efficacité au lieu de réduire les prestations ».

Point 2

Dans le cadre d'un processus commun impliquant toutes les directions des écoles professionnelles, le Conseil pour la formation professionnelle et les régions, l'objectif est de définir des critères transparents pour la répartition des professions entre les régions du canton et pour une utilisation optimale des locaux scolaires existants. Nous entendons ainsi bénéficier d'une plus grande flexibilité lors de la répartition des professions. De plus, des modèles de collaboration seront élaborés afin de regrouper les compétences des écoles professionnelles en visant des formes de centres de compétences.

Point 3

Le projet en étant encore à ses débuts, aucune analyse des coûts n'a été réalisée pour l'instant. Ceux-ci pourront être estimés dans le cadre des clarifications ultérieures relatives à l'infrastructure. Fondamentalement, l'infrastructure disponible sur les sites scolaires existants en ville de Berne et dans les régions sera utilisée de la manière la plus optimale possible.

Points 4 à 6

L'infrastructure existante sera prise en compte lors de l'optimisation de l'organisation des écoles professionnelles. La suppression du centre de compétences pour les métiers de la gastronomie à Berne-Bümpliz, mentionné par l'auteur de l'interpellation, n'a pas été envisagée dans le cadre des travaux réalisés jusqu'à présent.

Destinataire

- Grand Conseil